

Séance plénière

Résultats des travaux du Comité plénier

Table des matières

	<i>Page</i>
Présentation et discussion des résultats des travaux du Comité plénier	1
Adoption du projet de Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail	19
Adoption de la résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail	20

Vendredi 21 juin 2019, 16 h 55

Présidence de M. Elmiger

Présentation et discussion des résultats des travaux du Comité plénier

Le Président

La prochaine question à l'ordre du jour concerne les travaux du Comité plénier, plus particulièrement le projet de Déclaration du centenaire contenu dans le *Compte rendu provisoire, n° 6A*. Le compte rendu des travaux sera publié en ligne après la fin de la Conférence en tant que *Compte rendu provisoire, n° 6B(Rev.)*.

J'invite les membres du bureau du Comité plénier, M. Baddoura, président du comité, M^{me} Hornung-Draus, vice-présidente employeuse, et M^{me} Passchier, vice-présidente travailleuse, ainsi que son rapporteur, M. Ndebele, à prendre place à la tribune. M. Mdwaba remplacera M^{me} Hornung-Draus à cette séance.

Je donne tout d'abord la parole au rapporteur du Comité plénier, M. Ndebele, afin qu'il nous présente un résumé des travaux du comité. Les autres membres du bureau du comité prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M. Ndebele

Rapporteur du Comité plénier
(*original anglais*)

J'ai l'honneur de présenter à la Conférence le rapport et les résultats des travaux du Comité plénier. C'est un double privilège pour mon gouvernement, la République sud-africaine, puisque Son Excellence, M. Cyril Ramaphosa, Président de l'Afrique du Sud, a coprésidé la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui a inspiré nos travaux.

Oscar Wilde a dit un jour: «Notre seul devoir envers l'histoire est de la réécrire.» Le processus de réécriture de l'histoire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) n'a pas été dénué d'embûches, car le comité a utilisé une méthode de travail empirique entièrement nouvelle, dont les difficultés intrinsèques ont mis à rude épreuve notre détermination. A plusieurs reprises, j'ai dû me remémorer les paroles de notre ancien Président, Thabo Mbeki, qui a dit un jour: «La seule et unique façon de terminer la course c'est, lorsque la fatigue s'installe, de ne pas se dire que le chemin est encore long, la pente trop raide, la solitude impossible à supporter et la récompense elle-même dérisoire.»

Le Comité plénier a tenu 17 séances, et le groupe de rédaction sept séances qui se sont parfois prolongées tard dans la nuit. Je dois dire que les consultations informelles nous ont aidés à progresser, mais le Comité plénier s'est avant tout attaché à assurer l'adhésion tripartite la plus large possible à la Déclaration du centenaire de l'OIT. Je tenais juste à faire valoir que, en remplaçant «je» par «nous», l'égoïsme cède à l'altruisme. Malgré les divergences de vues exprimées à certains moments, nous avons su exploiter toute la puissance de l'approche tripartite de l'OIT et nous dépasser en vue de trouver un compromis. Pour reprendre les mots de Nelson Mandela, notre ancien Président: «L'une des choses que j'ai apprises en négociant, c'est que je ne pouvais pas faire évoluer les autres tant que je n'avais pas évolué moi-même.» En ce qui concerne le Comité plénier, se réunir a marqué le commencement, rester ensemble a constitué un progrès et travailler de concert s'est avéré un succès. Je suis fier de constater que le Comité plénier a réussi sa mission, et ce en grande partie grâce aux précieuses orientations stratégiques du Conseil d'administration, mais aussi

grâce aux diverses consultations qui se sont tenues avec les mandants tripartites avant la Conférence.

La Déclaration du centenaire de l'OIT se subdivise en quatre parties, précédées d'un préambule qui sert de point d'ancrage au texte. Il réaffirme les buts, les objectifs et les principes de l'Organisation, puis considère le présent en soulignant l'impératif de justice sociale et en reconnaissant le rôle des entreprises durables comme créatrices d'emploi et pour promouvoir l'innovation et le travail décent, avant de se tourner vers l'avenir en appelant tous les mandants de l'OIT à renouveler leurs efforts en faveur de la justice sociale. Dans le préambule, la Conférence s'engage en outre en faveur d'un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, comme en témoigne l'adoption, dans la matinée, de la convention et de la recommandation.

La première partie de la Déclaration énonce les principes qui devront guider l'action future de notre Organisation. Elle dispose clairement que, au moment où le monde du travail connaît une transformation profonde, l'OIT doit développer son approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain. Cette partie se termine sur une note d'espoir, signalant que la progression de l'OIT vers une composition universelle signifie que la justice sociale peut être consacrée dans toutes les régions du monde, pour autant toutefois que les mandants participent pleinement, sur un pied d'égalité et démocratiquement, à la gouvernance tripartite de l'Organisation.

Dans la deuxième partie, l'OIT est appelée à faire face aux profondes transformations du monde du travail, en privilégiant une approche centrée sur l'humain. L'Organisation devra notamment, sans toutefois s'y limiter: exploiter le potentiel du progrès technologique; favoriser l'acquisition de compétences; promouvoir un environnement favorable aux entreprises durables; élaborer des systèmes de protection sociale; promouvoir les droits des travailleurs en tant qu'élément essentiel; et continuer de valoriser le dialogue social.

Dans la troisième partie, tous les Etats Membres de l'OIT sont appelés à œuvrer pour développer une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain moyennant le renforcement des capacités de tous à tirer parti des possibilités de demain, le renforcement des institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs et la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, du plein emploi productif et librement choisi et du travail décent pour tous.

La quatrième partie explique la manière dont l'Organisation devrait procéder pour accomplir le dessein de la Déclaration en utilisant pleinement tous ces moyens d'action et en resserrant sa coopération au sein du système multilatéral.

Le comité a, de surcroît, adopté une résolution dans laquelle le Conseil d'administration du BIT est invité à assurer le suivi et l'examen régulier de la mise en œuvre de la Déclaration. Le Conseil d'administration est prié d'examiner, dans les meilleurs délais, des propositions visant à inclure la question des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre de l'OIT relatif aux principes et droits fondamentaux au travail. La résolution appelle à parachever, dans les meilleurs délais, le processus de ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986, afin de consacrer définitivement la démocratisation du fonctionnement et de la composition des organes de direction de l'OIT. Enfin, le Conseil d'administration est invité à prier le Directeur général de lui soumettre des propositions en vue de promouvoir une meilleure cohérence au sein du système multilatéral.

Je ne saurais conclure sans remercier le président du Comité plénier, M. Baddoura, pour l'extrême diplomatie dont il a fait preuve dans la conduite des débats et pour son remarquable sens de l'humour. Je tiens à remercier également les deux vice-présidentes, M^{me} Hornung-Draus, du groupe des employeurs, et M^{me} Passchier, du groupe des travailleurs, pour leur dévouement indéfectible envers le tripartisme. Je remercie en outre

les membres des gouvernements qui ont participé aux travaux du Comité plénier et qui ont endossé la responsabilité de parler au nom de leur groupe régional ainsi que les autres membres gouvernementaux pour leur engagement et leur apport constructif. J'aimerais enfin exprimer ma gratitude à tous les membres du secrétariat qui nous ont prêté un concours inestimable sous la direction avisée de M. Vines, représentant le Directeur général, et du représentant adjoint, M. Jiang.

En cette occasion historique que constitue le centenaire de l'Organisation, c'est un grand honneur pour moi de présenter à la 108^e session de la Conférence pour adoption la Déclaration du centenaire de l'OIT et la résolution portant sur sa mise en œuvre. Comme le dit l'un des poèmes préférés du Président Mandela: «Je suis le maître de mon destin, je suis le capitaine de mon âme.» Par cette Déclaration, nous avons bel et bien affirmé que nous sommes les maîtres de notre destin et les capitaines de notre âme.

M. Mdwaba

S'exprimant en lieu et place de M^{me} Hornung-Draus,
Vice-présidente employeuse du Comité plénier
(*original anglais*)

Comme peuvent le constater ceux d'entre vous qui ont passé de longues heures au sein de ce comité, je remplace M^{me} Hornung-Draus, vice-présidente employeuse du Comité plénier, qui ne peut être présente car elle avait déjà pris des dispositions pour son voyage. J'ai l'honneur de prononcer cette allocution en son nom et je la remercie infiniment d'avoir su conduire l'équipe en privilégiant les résultats tout en prenant pleinement en compte les réalités que nous devons traiter dans ce texte futuriste et pragmatique. Les travaux du comité se sont déroulés dans une atmosphère constructive, souvent difficile mais toujours ouverte, et le groupe des employeurs se déclare satisfait de la Déclaration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail pour l'avenir du travail, qui s'accompagne maintenant des mesures concrètes de suivi figurant dans la résolution. La déclaration nous donnera des orientations claires sur la manière d'exploiter les possibilités offertes par l'avenir du travail, car elle jette les bases d'une Organisation internationale du Travail redynamisée et apte à construire un avenir qui donne corps à sa vision fondatrice. Tel est notre espoir.

En 1941, le Président Franklin Roosevelt avait déclaré – et pour tout vous dire, c'est la deuxième fois en cinq mois que je cite ces mots à l'occasion de la célébration du centenaire:

«A cette époque, l'Organisation internationale du Travail n'était encore qu'un rêve. Pour beaucoup c'était un rêve insensé. Qui donc avait jamais entendu parler d'une réunion de gouvernements pour élever les normes de travail sur le plan international? Bien plus inacceptable encore était l'idée qu'il conviendrait d'associer les milieux directement intéressés, c'est-à-dire les travailleurs et les employeurs des divers pays, à cette action gouvernementale. Vingt-deux ans ont passé et l'Organisation internationale du Travail a fait ses preuves.»

Chers collègues, cent ans plus tard, nous vivons toujours ce rêve insensé où gouvernements, employeurs et travailleurs peuvent prendre des décisions et agir ensemble. Ce rêve insensé est aujourd'hui une réalité. Nous aurons à cœur, au cours des cent prochaines années, de renforcer nos initiatives et de faire progresser le niveau de vie de millions de personnes. Il faut exploiter les possibilités ouvertes par la diversification pour accomplir des progrès sociaux et économiques, créer le plein emploi, productif et librement choisi, et garantir à tous la justice sociale et un travail décent. Nous ne pouvons pas changer notre passé, mais nous avons le pouvoir de façonner l'avenir.

Après deux semaines intenses, nous sommes parvenus à établir un consensus tripartite sur de nombreuses questions importantes et complexes. En tout état de cause, le document

final ne favorise pas radicalement un mandant par rapport à un autre, et chacun de nous a dû sacrifier quelques points importants: comme souvent, à l'issue du dialogue social, c'est une position de compromis, obtenue dans le cadre d'un processus durant lequel les différents groupes ont fait part de leurs expériences et de leur situation dans l'objectif commun de donner un nouvel élan à notre Organisation, de la renforcer et de l'améliorer.

Le processus au terme duquel nous avons pu nous accorder sur un document final est, hélas, loin d'avoir été optimal. Les méthodes de travail et les travaux préparatoires de la Conférence, inhabituels, n'étaient pas de nature à faciliter les débats de fond. Nous aurions pu aboutir à un document plus ambitieux et plus convaincant. C'est une leçon que le Bureau, et nous tous ici présents qui sommes susceptibles d'être là à l'avenir, devons retenir. Nous vivons une période de profonds bouleversements dans le monde du travail. Tout évolue à un rythme beaucoup plus rapide que celui que nous pouvons suivre. Nous devons tous nous mobiliser sans attendre pour façonner l'avenir, pour notre génération mais aussi pour les générations futures. Cette déclaration est riche de promesses. Premièrement, elle confirme que l'action concertée des gouvernements, des employeurs et des travailleurs est essentielle au développement de la justice sociale et de la démocratie ainsi qu'à la promotion d'une paix universelle et durable; deuxièmement, elle reconnaît l'importance du rôle des entreprises durables comme créatrices d'emplois et pour promouvoir l'innovation et le travail décent; troisièmement, elle établit que l'OIT doit consacrer notamment ses efforts à exploiter tout le potentiel du progrès technologique et de l'augmentation de la productivité; quatrièmement, elle encourage l'acquisition de compétences, domaine dans lequel l'OIT doit jouer un rôle de premier plan au niveau mondial en apportant des orientations stratégiques concrètes pour remédier aux déficits en la matière; cinquièmement, elle souligne que l'OIT doit appuyer le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois en promouvant un environnement favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises durables, afin de générer du travail décent, de parvenir au plein emploi productif et d'améliorer les niveaux de vie pour tous; sixièmement, elle promeut la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.

En outre, la déclaration inscrit dans une perspective d'avenir la question des diverses formes de modalités du travail, des modèles de production et des modèles d'entreprise. Cela reflète bien la réalité du monde moderne dans lequel nous vivons. Les employeurs comptent bien jouer leur rôle dans la mise en œuvre des actions qui sont inscrites dans cette déclaration, et en premier lieu dans le cadre des discussions sur le contenu et la structure du programme et budget pour 2020–21, pour que des ressources appropriées soient allouées à ces priorités.

Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé à ce comité. C'est grâce à nos efforts collectifs, à notre détermination, à l'attachement que nous avons pour cette institution et ce qu'elle représente, et à notre bonne volonté que nous sommes parvenus à réaliser un consensus en cette occasion si importante. Il aura fallu attendre la dernière minute – et des rumeurs sur l'éventualité qu'un accord ne soit pas trouvé et sur les conséquences de cette situation ont même circulé. Je ne vous révélerai pas ce qui s'est dit dans le véhicule dans lequel le Président de la Conférence avait gentiment proposé de nous emmener, les deux vice-présidentes et moi, à la suite du dernier déjeuner de haut niveau que nous avons eu au BIT. Je vous laisse le soin de deviner de quoi il s'agissait, dans une situation où la rumeur enflait et où les gens commençaient à paniquer.

Je souhaite exprimer mes sincères remerciements et toute ma gratitude au président du Comité plénier, M. Baddoura, Ambassadeur et Représentant permanent du gouvernement du Liban, pour tout le travail qu'il a accompli et pour avoir su faire le lien entre de multiples positions complexes, en montrant une infinie patience et une grande compréhension. Permettez-moi aussi de remercier M^{me} Passchier, la vice-présidente travailleuse, ainsi que son équipe pour leur collaboration constructive. Nous avons réussi à achever les travaux de ce comité avec un texte dans lequel figure des priorités pour chacune des parties.

Je saisis cette occasion pour remercier mes collègues du groupe des employeurs pour leur soutien personnel et intellectuel, ainsi que pour leur dévouement et leur engagement durant toutes nos séances. J'aimerais exprimer une reconnaissance particulière aux membres employeurs qui ont joué un grand rôle dans la rédaction de la déclaration et de la résolution. Sachez que vos contributions et votre soutien ont été grandement appréciés. Vos efforts ne seront pas oubliés.

Nous saluons aussi les efforts déployés par le Bureau – car nous avons travaillé durant de longues, très longues heures, mais toutes ces personnes étaient présentes elles-aussi, pour que nos travaux puissent se poursuivre. Un grand merci à vous tous donc, chers collègues.

Enfin et surtout, je tiens à remercier notre équipe pour son aide et son soutien précieux: M. Suárez Santos, M^{me} Assenza, M^{me} Morni et M. Hall, de l'Organisation internationale des employeurs, ainsi que M. Greene, M^{me} Tugschimeg et M. Asfaha, du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP). Mesdames et Messieurs, nous sommes prêts à adopter la déclaration et la résolution.

M^{me} Passchier

Vice-présidente travailleuse du Comité plénier
(*original anglais*)

Les personnes qui ont pris part avec moi aux travaux du Comité plénier – que le président désignait par l'acronyme «COW», mot qui signifie aussi «vache» en anglais, même si selon moi le terme «mule» aurait mieux convenu – me diront que j'ai déjà été trop bavarde. Mais il est de toute évidence important, au moment où nous nous apprêtons à adopter cette déclaration et la résolution qui l'accompagne, de vous faire part de quelques réflexions, au nom des travailleurs de cette Organisation, et sans doute aussi des travailleurs en général.

Ces deux dernières semaines ont été intenses pour l'Organisation internationale du Travail (OIT). Des collègues m'ont rapporté que les nombreux chefs d'Etat qui se sont exprimés devant la Conférence ont tenu des propos bienveillants à l'égard de l'Organisation, tant en ce qui concerne son passé qu'à propos de son avenir. Je n'ai rien perçu qui laisserait à penser qu'elle serait plus ou moins superflue. L'Organisation devrait donc avoir foi en ses propres valeurs et faire savoir au monde qu'elle a des solutions pour les individus, les entreprises responsables et la planète dans son ensemble.

La déclaration qui nous est soumise est-elle aussi ambitieuse que la Déclaration de Philadelphie? Sans doute pas, mais nous n'avons jamais eu l'intention de modifier notre mandat constitutionnel; il s'agissait plutôt de le confirmer, de «renouveler nos vœux», en quelque sorte. De notre point de vue, l'OIT – créée par traité et investie d'une mission tripartite en faveur de la justice sociale et de la paix – incarne le tout premier contrat social de portée mondiale véritablement efficace et authentique. Aujourd'hui, dans cette déclaration, nous appelons tous les mandants à réaffirmer leur engagement sans faille et à renouveler leurs efforts en faveur de la justice sociale et d'une paix universelle et durable envers lesquelles ils se sont engagés en 1919 et en 1944.

C'est là un message éloquent, qui correspond pour nous au renouvellement de ce contrat social conclu il y a maintenant cent ans et toujours d'actualité dans le monde du travail d'aujourd'hui. Le monde est un endroit très agréable pour certains, mais aussi plein de dangers pour beaucoup d'autres et, si nous n'agissons pas immédiatement pour faire passer les personnes et l'environnement avant les intérêts économiques, notre planète s'éteindra bientôt à petit feu.

Avec cette déclaration, l'OIT dispose à présent d'une feuille de route pour se bâtir un avenir fidèle à ses valeurs et, par-delà les générations, transmettre ces valeurs et ces droits aux travailleurs, qui tous subissent les effets de la révolution numérique. Une feuille de route

tout aussi pertinente pour la *Silicon Valley* que pour l'agriculture, l'industrie et les services. Une feuille de route pour l'avenir du travail tel que nous le souhaitons.

Dans mon allocution d'ouverture, j'ai rappelé que, à la première session de la Conférence internationale du Travail, en 1919, sur quelque 500 participants inscrits, 22 étaient des femmes. Aucune d'entre elles n'avait le statut de délégué. Or, si l'on regarde d'un peu plus près les photos de cette session, on est frappé par un autre fait marquant: les personnes de couleur étaient très peu nombreuses. Un continent entier, l'Afrique, n'était pour ainsi dire pas représenté. Ce n'est donc que justice de traiter ce problème urgent dans la Déclaration du centenaire et la résolution qui l'accompagne. Il est grand temps d'y remédier.

J'en viens à présent aux éléments principaux de la déclaration qui sont particulièrement importants à nos yeux et méritent d'être abordés. Je voudrais aussi mentionner certains points positifs, parmi lesquels figure indéniablement le fait que le préambule exprime notre engagement en faveur d'un monde du travail exempt de violence et de harcèlement. Il est très important que, en cette année du centenaire, nous puissions faire la preuve de notre capacité d'exercer une fonction normative à propos d'une question qui est essentielle et très actuelle pour le monde du travail et qui appelle une action au niveau mondial et à tous les autres niveaux. De notre point de vue, la déclaration correspond aussi aux attentes sur les sujets clés ci-après. Ainsi, elle confirme que le mandat tripartite et normatif sans précédent de l'OIT est encore pleinement d'actualité, tout en faisant état des objectifs qui n'ont pas été atteints, ce qui contribue à garantir que le travail décent pour tous et la justice sociale sont au cœur des activités de l'OIT. Elle répond aux préoccupations que suscite la dégradation de la relation de travail et à la nécessité de veiller à la protection de tous les travailleurs, quels que soient leur âge et leur ancienneté, y compris ceux qui sont engagés dans des formes atypiques d'emploi, en tenant compte de la diversité des modalités de travail (terme qui a la préférence des employeurs), ainsi que des travailleurs des plateformes numériques et d'autres groupes nouveaux. Elle tient également compte de la nécessité de veiller à ce que les normes de l'OIT restent inclusives.

Le message porté par la déclaration est clair: il s'agit d'offrir aux travailleurs la protection appropriée, conformément à l'Agenda du travail décent. La Déclaration énonce les éléments qui doivent à minima être pris en considération à cette fin, tels que le respect des droits fondamentaux, un salaire minimum adéquat, la limitation de la durée du travail et la sécurité et la santé au travail. Elle réaffirme la pertinence de la relation de travail et la nécessité de promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et jette donc les bases permettant d'élaborer plus avant et de toute urgence un socle de protection de la main-d'œuvre.

La déclaration promeut les droits des travailleurs en tant qu'élément stratégique essentiel en vue d'un développement économique inclusif et durable. Elle pose des fondations stables et sûres sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour renforcer le dialogue social et la représentation collective, deux éléments constitutifs solides et indispensables pour l'exercice de la démocratie sur le lieu de travail et dans le monde du travail en général.

L'un des droits essentiels des travailleurs est sans nul doute celui de se rendre au travail et d'en revenir sans avoir à craindre pour sa sécurité. Toutes les données disponibles montrent que, même après avoir été au cœur des activités de l'OIT pendant cent ans, ce droit est loin d'être pleinement réalisé, d'autant que se présentent de nouvelles difficultés liées à l'évolution technologique et aux changements climatiques. La garantie de conditions de travail sûres et salubres mérite donc réellement, et depuis longtemps, d'être érigée au rang de droit fondamental. La déclaration et la résolution qui l'accompagne tracent de façon concrète et claire la voie à suivre pour atteindre cet objectif.

Mon homologue employeur a déjà mentionné l'importance de se pencher sur la question des compétences, et je ne reviendrai donc pas sur le sujet. La déclaration considère qu'il est hautement prioritaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme porteur de changements en faveur de l'égalité de genre au travail, associé à une évaluation des progrès accomplis. Il ne suffit plus de traiter l'égalité de genre comme une question accessoire à propos de laquelle on s'engage au détour d'une phrase dans un texte avant de continuer à faire comme si de rien n'était. Il est grand temps d'aller plus loin et de changer véritablement la donne, et ce fut sans nul doute un point de forte convergence au sein du comité.

La déclaration reconnaît clairement que les services publics et le secteur public ainsi que les possibilités d'emplois qu'ils créent contribuent à édifier des économies et des sociétés durables et inclusives qui offrent des conditions égales aux femmes et aux hommes.

J'aimerais maintenant aborder le thème de la technologie. Cette dernière est porteuse de promesses et de possibilités énormes. Cependant, nous devons tirer les leçons du passé et des souffrances causées dès le départ par la révolution industrielle. Il a fallu plus d'un siècle – pendant lequel les politiques et règlements de l'OIT ont joué un rôle essentiel – pour poser les bases du travail décent, lequel n'est pas encore une réalité partout dans le monde. L'évolution technologique n'est pas automatiquement synonyme de bien-être pour tous les travailleurs ni de résultats équitablement partagés. Afin de bâtir l'avenir du travail que nous voulons, nous devons apprendre à gérer et maîtriser cette évolution et, ainsi, en tirer profit au mieux.

La déclaration souligne qu'il faut adopter une approche centrée sur l'humain dans le cadre de laquelle l'OIT joue un rôle moteur, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée et le travail via les plateformes numériques. Elle reconnaît aussi l'importance du dialogue social dans un contexte marqué par l'évolution technologique.

Un changement de cap s'impose s'agissant des modèles d'entreprise qui régissent actuellement les économies, les sociétés et le monde du travail et qui placent les intérêts économiques au-dessus de l'humain et de la sauvegarde de notre planète. Nous devons faire en sorte que les entreprises s'orientent vers des modèles économiques plus durables en démontrant que le progrès social et le progrès économique doivent aller de pair. Le préambule ainsi que le reste du texte confirment que nous avons analysé en détail tous ces éléments en tenant compte des liens qui les unissent.

Afin d'être à la hauteur de la tâche qui nous attend, il nous semble indispensable de faire preuve de diligence raisonnable à propos de la question centrale des droits humains et des droits au travail non seulement au niveau national, mais également au niveau transnational, dans les chaînes mondiales d'approvisionnement et de valeur. Sur ce sujet, nous aurions souhaité que la déclaration soit plus prospective, mais tous les éléments nécessaires sont présents, et il nous appartiendra de convaincre les employeurs de surmonter leurs réticences et de collaborer avec nous pour servir nos intérêts communs.

La déclaration indique aussi que nous devons nous pencher sur les cadres macroéconomiques mondiaux et sur les politiques commerciales, industrielles et sectorielles qui favorisent le travail décent et accroissent la productivité. Elle aborde très brièvement le rôle de premier plan de l'OIT en matière de travail décent dans les migrations de main-d'œuvre. Cela est plus important que jamais compte tenu du clivage apparemment insurmontable qui sépare les différentes régions, les unes mettant en avant les droits des migrants quel que soit leur statut et les autres accordant la priorité à la gestion des flux migratoires. Il n'a été possible de dépasser ce clivage au sein du comité qu'en revenant aux notions habituellement utilisées à l'OIT.

Enfin, la déclaration place l'OIT au cœur d'un système multilatéral mondial au service de la justice sociale et permet ainsi aux mandants tripartites de s'engager résolument à aller

plus loin, au sein de l'OIT et en dehors, sachant qu'une responsabilité particulière incombe aux Etats Membres dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.

La Commission mondiale sur l'avenir du travail et son rapport nous ont guidés dans nos délibérations et sont une source d'inspiration à laquelle l'OIT devrait se reporter afin d'y puiser idées et orientations pour ses activités futures. Pris ensemble, ce rapport et la Déclaration, une fois traduits en actes, permettront de concrétiser notre vision d'un avenir meilleur pour l'humanité et la planète. La commission mondiale nous a alertés sur le fait que, faute d'action, nous serions promis à un avenir morose et condamnés à errer tels des somnambules. Il est vrai que nous avons peu dormi ces deux dernières semaines, mais nous ne devons toutefois pas oublier les millions de travailleurs qui, dans le monde entier, travaillent bien au-delà de huit heures par jour, et ce chaque jour, ni les milliards de personnes qui dormiront beaucoup mieux lorsque nous leur assurerons un avenir du travail réellement centré sur l'humain.

Celles et ceux qui ont déjà eu l'occasion de me côtoyer dans des groupes de travail et des commissions savent que j'évoque souvent un animal: l'ours. Chaque fois que le groupe des travailleurs remporte une victoire modeste et que ses membres s'en réjouissent, j'ai coutume de leur dire de ne pas s'enflammer car «il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué». Ce matin, certains membres m'ont envoyé des messages pour me dire que «cette fois, l'ours, on le tient». Mais je voudrais vous dire que je n'ai pas l'intention de le tuer; je veux lui rendre sa liberté car, sans les ours et les autres espèces qui peuplent la planète et y ont leur place aux côtés de l'espèce humaine, il n'y a pas d'avenir, y compris pour l'homme.

Je voudrais vous dire, pour conclure, qu'un monde dans la tourmente a besoin d'une boussole et que l'OIT peut et doit jouer ce rôle, comme en 1919, lorsqu'elle a fait de la justice sociale son objectif premier et le fil conducteur de son action.

Pour celles et ceux qui n'étaient pas membres de notre comité, permettez-moi de comparer nos travaux à l'ascension de l'Everest. Je crois que nous nous sommes tous sentis pris au piège; nous avons eu l'impression de ne pas pouvoir nous en sortir sans obtenir un résultat et de ne pas savoir si nous étions en mesure d'atteindre cet objectif. Si nous y sommes arrivés, c'est tout d'abord grâce à notre admirable président, M. l'Ambassadeur du Liban, qui, jusque tard dans la nuit, a fait preuve d'énergie, d'ouverture d'esprit, de courtoisie et d'une patience digne d'un maître d'école nous demandant d'arrêter de «causer des problèmes». Je voudrais l'en remercier sincèrement, car je sais que j'ai pu moi aussi en causer quelques-uns.

J'exprime ma reconnaissance au Bureau et, à travers Greg Vines, à l'ensemble du secrétariat, ainsi qu'à tous ceux qui travaillent dans l'ombre, depuis les agents d'entretien qui ont veillé à ce que les sanitaires soient toujours propres même après des journées de travail de dix-huit heures jusqu'au personnel de la cafétéria, aux interprètes, aux traducteurs et, bien sûr, à toutes les personnes qui se sont efforcées de faire en sorte que nous ne perdions jamais de vue l'objectif que nous nous étions fixés. Merci infiniment à vous tous, je crois que vous méritez qu'on vous applaudisse.

Je voudrais également remercier les représentants des gouvernements, qui ont tous fait preuve d'une grande détermination. Nous avons eu des débats approfondis et avons très souvent éprouvé des difficultés à nous accorder véritablement sur les détails, mais je crois que, dans l'ensemble, nous sommes toujours convenus de la nécessité d'atteindre, d'une manière ou d'une autre, le sommet de l'Everest et de parvenir à une déclaration qui sera utile pour l'avenir de cette Organisation. J'adresse aussi mes remerciements aux porte-parole des groupes régionaux, dont la mission était, je crois, semblable à la mienne et consistait à concilier les nombreux points de vue et perspectives pour aboutir à une position claire. Je voudrais leur dire toute mon admiration et leur adresse mes plus vifs remerciements. Je note

en particulier que, à cette session, quatre femmes occupaient ces fonctions de chef de file, ce qui montre bien que le changement est à portée de main. Je souhaite dire à Renate Hornung-Draus que sa présence me manque, car je m'étais habituée à la voir assise en face de moi et regrette qu'elle ne soit plus là. Je retrouverai bien sûr mon homologue Mthunzi Mdwaba dès demain au Conseil d'administration. Quoi qu'il en soit, Renate est une force de la nature, et son groupe a eu beaucoup de chance de l'avoir comme porte-parole. Nous la respectons infiniment, même si nous avons eu du mal à tomber réellement d'accord, en particulier au cours de la première semaine. Son endurance et le fait qu'elle n'a jamais perdu de vue les intérêts de son groupe ont forcé le respect du groupe des travailleurs.

Je dois admettre que, après quelques difficultés, le Comité plénier – cette «mule» – a entamé un vrai dialogue social. Il ne s'agissait pas de nous accorder sur tout; le plus important était de convenir que nous devons collaborer pour parvenir à un résultat. Et c'est, me semble-t-il, ce que nous avons fait, en particulier au cours des derniers jours, ce qui a été une formidable expérience pour nous tous.

J'adresse aussi mes remerciements au groupe des travailleurs, à tous mes collègues syndicalistes. Ils ont exprimé des opinions très tranchées mais étaient aussi animés d'un fort esprit de solidarité et dotés d'une solide expertise. Ils m'ont apporté un soutien indéfectible jusqu'à des heures tardives. Je voudrais en outre remercier les membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui ont œuvré pour nous et ont véritablement fait tout leur possible pour nous ouvrir le chemin. Merci également au Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), en particulier à Anna Biondi, sa directrice adjointe, et à toute son équipe, qui nous ont beaucoup aidés en nous transmettant toutes les informations dont nous avons eu besoin au cours du processus. Je remercie nos collègues de la Confédération syndicale internationale (CSI) et en particulier Raquel González, secrétaire du groupe des travailleurs, qui au sein de ce comité a aussi été mon ange gardien. A maintes reprises, elle m'a aidée à me concentrer sur les amendements suivants et a parfois fait en sorte que ma fébrilité extrême à l'écoute d'une intervention ne se traduise pas par un lancer de tomates. Elle m'a permis de garder mon sang-froid, et je lui dois donc beaucoup.

Tout cela étant dit, je crois qu'il nous incombe à toutes et à tous de donner corps à nos engagements, de les faire entériner par l'OIT, ses organes directeurs et le Conseil d'administration et de bâtir, pour l'Organisation, un avenir qui repose véritablement sur un programme centré sur l'humain.

M. Baddoura

Président du Comité plénier

(original anglais)

J'ai le privilège, en ma qualité de président du Comité plénier, de vous présenter la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019. En mon nom et au nom de mon pays, le Liban, permettez-moi de vous dire que je mesure avec une profonde modestie l'honneur qui m'est ainsi fait, en ce moment historique et après les interventions éloquentes de tant d'orateurs de marque. Vendredi prochain, cela fera exactement cent ans que la Conférence de paix de Paris a adopté la Constitution de l'OIT, inscrite dans le Traité de Versailles.

L'OIT est ainsi l'une des plus anciennes organisations multilatérales de ce que l'on appelle aujourd'hui le «système des Nations Unies». Cela étant, les débats animés qui se sont déroulés dans notre comité et ont abouti à la déclaration que vous avez sous les yeux ont contribué à faire en sorte que l'OIT reste une organisation jeune, une organisation avec laquelle il faut compter, une organisation qui déborde d'énergie. Au cours des deux semaines écoulées, j'ai été impressionné par le profond engagement des membres du Comité plénier envers l'impératif de la dignité humaine. Ils ont fait leur l'esprit du tripartisme et du dialogue social, et ils ont démontré leur ferme intention de se montrer à la hauteur de cette occasion

historique. Avec une détermination sans faille et une énergie inébranlable, ils ont travaillé sans relâche pour doter l'OIT d'une déclaration qui lui permettra de continuer de s'acquitter de son mandat constitutionnel au cours de son deuxième siècle d'existence.

J'aimerais vous livrer quelques réflexions sur le travail de notre comité et permettez-moi, pour cela, de faire appel à un poète de mon pays, Khalil Gibran, qui a écrit: «De la souffrance naissent les âmes les plus fortes; les plus grands êtres portent en eux des cicatrices.» Notre Organisation a vu le jour en 1919 après un immense bain de sang, mais ce sont les souffrances humaines qui, en fin de compte, ont forgé chez nos pères fondateurs la conviction que la justice sociale est le fondement d'une paix universelle et durable. Les seules cicatrices qu'auront laissé les travaux de notre comité sont celles d'un sommeil trop court, agité de cauchemars et de débats passionnés se poursuivant jusque tard dans la nuit. C'est à mon sens un faible prix à payer pour s'accorder sur un texte de fond préconisant une approche centrée sur l'être humain comme fondement de l'avenir du travail que nous voulons tous. Cela méritait bien ces quelques petits désagréments.

Il s'agit d'un avenir du travail qui va continuer d'évoluer rapidement, sous l'effet de la technologie, de la mondialisation, des changements climatiques et démographiques, mais un avenir du travail que nous façonnerons tous ensemble; un avenir du travail mû par les forces novatrices de l'entreprise durable; un avenir du travail où tous les travailleurs jouiront de leurs droits et où personne ne sera laissé de côté; un avenir du travail, enfin, où l'OIT se trouvera au cœur d'un système multilatéral qui peut apporter et qui apportera la garantie de la paix et de la stabilité.

Khalil Gibran nous dit aussi: «La générosité, c'est donner plus que tu ne peux; la fierté, c'est prendre moins qu'il ne te faut.» Par-delà le document exprimant un grand dessein, la déclaration que je vous présente est le fruit d'un véritable dialogue entre gouvernements, employeurs et travailleurs. Je suis profondément redevable à la vice-présidente employeuse, M^{me} Hornung-Draus, et à la vice-présidente travailleuse, M^{me} Passchier, qui croient profondément et passionnément en la valeur du dialogue social. Toutes deux ont su à certains moments aller au-delà de ce qu'elles pouvaient donner et ont vraiment poussé jusqu'à son maximum leur sens du compromis. Ce sont deux grandes dames assurément.

Je suis aussi vivement reconnaissant aux gouvernements des diverses régions du monde, en particulier ceux de la région Asie et Pacifique, qui ont soutenu sans réserve ma nomination à la présidence de notre comité. Je remercie tous les Etats Membres et leurs brillants experts pour la souplesse dont ils ont fait preuve tout au long de nos travaux et qui parfois – pour certaines de leurs demandes – n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient. Ils l'ont accepté, parce que la négociation et la diplomatie c'est avant tout savoir faire des compromis et des concessions mutuelles.

Je remercie en outre le représentant du Secrétaire général, M. Vines, le représentant adjoint, M. Jiang, et les autres membres du secrétariat pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée, pour leur dévouement et pour leur amitié.

Nous ne savons pas quel sera l'avenir, quelle sera la destinée, de ceux qui vont hériter de notre planète, mais une chose est sûre: nos enfants devront relever de nombreux défis lorsqu'ils tenteront de trouver un sens au travail – et peut-être leur quête restera-t-elle vaine. J'espère que, de même que la Déclaration de Philadelphie a été pour nos pères et nos mères une source d'inspiration, la déclaration que nous adoptons aujourd'hui sera pour nos enfants un guide et une source de motivation. Nous – nous tous, à commencer par tous les Etats Membres, les représentants des travailleurs et des employeurs, les membres du secrétariat, tous les membres de cette auguste assemblée – devons agir sans attendre pour traduire en actes les buts, les priorités et les principes de la déclaration. Nous devons à nos enfants de mettre notre Organisation au service d'un avenir qui sera meilleur encore pour tous.

Le défi était de taille, et le comité s'est montré à la hauteur. C'est avec beaucoup d'enthousiasme, et en regardant l'avenir, que je vous recommande d'adopter une déclaration particulièrement riche en réflexions, réflexions qui, dans le passé, se sont avérées essentielles à l'établissement de la paix et de la justice sociale et qui, j'ose l'espérer, apporteront la paix demain. «la parole est d'argent, mais le silence est d'or» dit un proverbe arabe. Je vais me montrer prétentieux et tenter de le compléter, en ajoutant que «la méditation est de diamant.» Aussi, je m'en tiendrai là pour vous laisser méditer cette déclaration et réfléchir au travail qui nous attend pour créer un avenir du travail meilleur pour nous tous. Je vous remercie tous du fond du cœur.

Le Président

Je déclare à présent ouverte la discussion sur les résultats des travaux du Comité plénier.

M. Coulibaly

Gouvernement (Mali), s'exprimant
au nom du groupe de l'Afrique

Le groupe de l'Afrique prend note du rapport de notre Comité plénier, que nous approuvons pleinement. Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de la Conférence ainsi que le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) et son équipe pour tout le travail accompli tout au long de ces deux semaines. Je voudrais ensuite remercier le président de notre commission, Son Excellence l'Ambassadeur du Liban, qui a dirigé nos travaux de main de maître. Son calme et son sang-froid ont été un atout inestimable pour la réussite de nos travaux. Mes remerciements s'adressent également aux deux vice-présidentes, employeuse et travailleuse, de notre commission pour leur sens du compromis, qui nous a permis d'aboutir à l'adoption de cette déclaration qui fait la fierté de toutes et tous. Je voudrais de surcroît remercier le coordonnateur des différents groupes régionaux, des gouvernements, du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), de l'Union européenne (UE) ainsi que de tous les pays Membres que j'ai dû oublier dans cette intervention. Merci à la coordonnatrice éthiopienne du groupe de l'Afrique et à l'Union africaine pour leur soutien à notre équipe de négociation. Je voudrais, enfin, remercier notre rapporteur, M. Ndebele, de l'Afrique du Sud. Je voudrais remercier tous les membres de la Commission mondiale sur l'avenir du travail pour leur engagement et pour leur rapport intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*.

Lorsque l'idée de la mise en place d'une commission a germé pour traiter de l'avenir du travail à l'occasion du centenaire, l'accueil que lui ont réservé tous les Etats Membres et les représentants des employeurs et des travailleurs au sein du Conseil d'administration a été unanimement favorable. Nous avons salué les consultations informelles qui ont été menées tout au long du processus de rédaction de la déclaration.

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, que nous voulons et que nous allons adopter tout à l'heure, est le résultat de discussions âpres et difficiles au sein du Comité plénier; mais, grâce à des hommes et des femmes de qualité qui ont un sens élevé du dialogue social, nous avons pu aboutir à une déclaration et à une résolution. Merci à tous. Nous devons tous fêter cette victoire qui est celle du dialogue social.

La Déclaration du centenaire sera un outil très important de promotion du travail décent à l'aube d'un nouveau siècle, avec en toile de fond la justice sociale et la démocratisation des organes de gouvernance si chère à l'Afrique. Cette déclaration est l'occasion unique pour les Etats Membres de faire progresser la justice sociale et de saisir les transformations du monde du travail.

Nous avons voulu saisir l'occasion du centenaire pour écrire l'histoire de l'OIT et de son système de gouvernance. Je vous remercie de nous avoir donné cette occasion, qui est aussi une aubaine.

M. Liu

Gouvernement (Chine), s'exprimant au nom du GASPAC
(*original anglais*)

Je m'exprime au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), qui tient à exprimer sa gratitude pour le privilège et l'honneur qui ont été les siens de participer aux travaux du Comité plénier. Le comité est, tout à la fois, l'aboutissement d'un long processus de préparation et le résultat de cent années de travail acharné. Nous sommes pleinement conscients que l'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait maintes et maintes fois la preuve de son utilité. Dans les situations de conflit, face à l'instabilité, aux innovations technologiques et aux changements démographiques, elle a perduré.

Nous sommes fiers de cette Déclaration du centenaire: avec un tel point d'ancrage, nous allons pouvoir réaffirmer la pertinence et l'importance du mandat dont l'OIT est investie en matière de justice sociale et de travail décent et tracer la voie qui permettra à l'Organisation de relever les nouveaux défis alors qu'elle entre dans son deuxième siècle d'existence. La Déclaration réaffirme les principes inscrits dans la Constitution de l'OIT et dans la Déclaration de Philadelphie. La justice sociale, le travail décent, et son Agenda seront les valeurs phares inébranlables, qui continueront de guider l'Organisation et les pays membres du GASPAC vers l'avenir du travail que nous appelons de nos vœux.

Nous le savons, le monde du travail connaît de profondes transformations. Les pays membres du GASPAC sont convaincus que la Déclaration du centenaire va nous permettre de faire face à ces transformations et de relever efficacement les nouveaux défis: c'est un instrument extrêmement précieux qui guidera notre développement et consolidera une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, qui place les droits des travailleurs ainsi que les besoins, les aspirations et les droits de toutes les personnes au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales.

Nous affirmons l'importance de promouvoir le multilatéralisme, notamment pour façonner l'avenir du travail que nous voulons et pour faire face aux défis du monde du travail. Un tel avenir du travail est fondamental pour un développement durable qui mette fin à la pauvreté et ne laisse personne de côté. Nous réaffirmons le mandat normatif de l'OIT. Nous reconnaissons l'importance du dialogue social. Il est impératif d'agir d'urgence pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr et qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous. Les pays membres du GASPAC approuvent la Déclaration du centenaire et la résolution.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le président, M. Baddoura, qui a su nous guider pendant ces difficiles négociations. Nous sommes très fiers de lui et de sa contribution. Nous remercions les deux vice-présidentes, M^{me} Passchier, du groupe des travailleurs, et M^{me} Hornung-Draus, du groupe des employeurs. Ce sont effectivement deux grandes dames. Nous remercions également notre rapporteur, M. Ndebele. Nous exprimons notre gratitude au Bureau – nous remercions le Directeur général, M. Ryder, pour le rôle moteur qu'il a joué pendant ce long périple. Nous remercions le Directeur général adjoint, M. Vines et ses collègues: il nous aurait été impossible de mener notre tâche à bien sans leur appui. Nos remerciements s'adressent également à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés, même s'ils travaillaient en coulisses. A vous tous, notre profonde reconnaissance et nos chaleureux remerciements.

M. Foradori

Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom du GRULAC
(*original espagnol*)

Le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) se félicite de l'adoption, par ailleurs historique, de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.

Nous saluons les efforts que tous les groupes ont déployés pour permettre l'élaboration d'un document d'une importance capitale dans la perspective de redynamiser l'Organisation et de relever les défis du monde du travail d'aujourd'hui et de demain. Nous saluons également le travail accompli par le Bureau, ainsi que la sagesse dont a fait preuve le président du Comité plénier, M. Baddoura.

Il aurait été préférable, selon nous, d'amorcer le processus de négociation plus en amont. Cela dit, et malgré les difficultés qui se sont posées, toutes les parties prenantes sont parvenues à se mettre d'accord sur un texte fondamental, qui, nous l'espérons, résistera à l'épreuve de l'histoire.

La Déclaration du centenaire comporte plusieurs éléments inspirés des objectifs de développement durable. Elle renforce la complémentarité des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable à l'appui de l'élaboration continue d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain. A cet égard, nous considérons comme fondamentaux les objectifs que sont l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des compétences et aptitudes, destiné en particulier à faciliter les transitions auxquelles les personnes ont à faire face dans leur vie professionnelle, la réalisation de l'égalité de genre, la protection des personnes vulnérables, l'égalité de chances pour les personnes handicapées et l'accès à une protection sociale adéquate et durable.

La Déclaration du centenaire souligne par ailleurs le rôle central du secteur privé, tout particulièrement des entreprises durables, dans la création d'emplois et la promotion de l'innovation et du travail décent. Les défis du monde du travail appellent une action de plus grande envergure. La déclaration offre la possibilité de faire davantage pour libérer le potentiel de création d'emplois destinés aux jeunes, formuler des politiques qui tiennent compte des nouvelles technologies et de l'évolution structurelle du marché du travail, et favoriser la transition nécessaire de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les entreprises durables, notamment les micro, petites et moyennes entreprises et les coopératives, sont appelées à apporter une contribution essentielle à cette fin.

L'OIT devra aussi intensifier ses efforts dans le domaine de la coopération internationale, en recherchant la cohérence avec les autres organismes des Nations Unies, en faisant connaître ses bonnes pratiques et en apportant une assistance technique adéquate et fondée sur des observations factuelles.

A la lumière de la Déclaration du centenaire, l'OIT devra en outre redoubler d'efforts pour renforcer la transparence de son système normatif, en particulier de ses mécanismes de contrôle de l'application des normes. Elle devra faire en sorte que ce système soit efficace et reconnu, ce pour quoi elle devra impérativement, en adoptant des méthodes de travail adéquates, assurer un véritable tripartisme auquel les gouvernements participent pleinement.

Nous espérons que nous pourrions continuer de collaborer au développement continu et essentiel d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain.

M^{me} Nojszewska-Dochev
Gouvernement (Pologne),
au nom du groupe de l'Europe orientale
(*original anglais*)

Je tiens à remercier vivement le président pour la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Je saisis l'occasion pour m'exprimer au nom des 28 pays du groupe de l'Europe orientale.

Pour le monde du travail, la 108^e session de la Conférence internationale du Travail a été un événement grandiose, appelé à définir et à déterminer bien des aspects de l'avenir du travail. Nous avons la ferme conviction que la Déclaration du centenaire sur laquelle nous nous sommes mis d'accord au cours des deux dernières semaines, et que nous sommes prêts à adopter en ce jour, est promise à un bel avenir et revêt une grande importance pour nous tous. Permettez-moi de féliciter le Directeur général, le bureau de la Conférence, les interprètes ainsi que chacune et chacun d'entre nous pour cet effort et cet esprit d'abnégation exceptionnels qui ont conduit au succès de la session du centenaire de la Conférence.

M. Tudorie
Gouvernement (Roumanie),
au nom de l'UE et de ses Etats membres
(*original anglais*)

Je m'exprime au nom de l'Union européenne (UE) et de ses Etats membres. Le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats à l'adhésion, la Bosnie-Herzégovine, pays participant au processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Nous tenons à remercier le président et les vice-présidentes, le Bureau, et surtout le Directeur général, Guy Ryder, et le Directeur général adjoint, Greg Vines, ainsi que les membres gouvernementaux, employeurs et travailleurs du Comité plénier, pour leur participation et leur engagement. Le centenaire de l'OIT nous a donné une occasion unique de définir les enjeux prioritaires d'un avenir du travail décent et de mettre en évidence la valeur ajoutée du tripartisme ainsi que l'influence et la vision qu'il peut représenter dans l'édification d'un avenir du travail meilleur.

Nous ne nous attendions pas à des négociations sur des questions clés et complexes. Néanmoins, le comité a démontré que le dialogue social permettait de clarifier les problèmes qui se posent dans le monde du travail et d'y trouver une solution durable. Au sein du comité, nous sommes parvenus à élaborer une Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail qui jette les bases du travail décent pour les années à venir. C'est là un résultat important pour nous tous.

L'Union européenne et ses Etats membres saluent en particulier certains éléments importants de la déclaration: le processus entamé en vue d'inclure la question des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT; la promotion de l'acquisition de compétences tout au long de la vie active; l'accent mis sur l'égalité de genre et l'engagement en faveur d'un monde du travail exempt de violence et de harcèlement; les principes fondamentaux de la protection des travailleurs, l'équité des conditions de travail pour tous les travailleurs et le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; l'engagement en faveur de l'accès universel à la protection sociale et le soutien lors des transitions tout au long de la vie professionnelle; la reconnaissance du rôle des politiques commerciales et industrielles qui favorisent le travail décent dans le monde entier; l'engagement de l'OIT à favoriser une transition juste vers un avenir du travail qui soit écoresponsable et durable; la négociation quant au rôle important

que doit jouer l'OIT dans le système multilatéral, notamment en favorisant la cohérence des politiques en faveur de l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain; et, enfin, la contribution du dialogue social à la construction de la justice sociale.

J'aimerais faire une remarque supplémentaire concernant les conditions de travail sûres et salubres. L'Union européenne et ses Etats membres sont venus à cette Conférence avec un objectif principal: la reconnaissance du droit à des conditions de travail sûres et salubres comme faisant partie des principes et droits fondamentaux au travail. Nous prenons note avec une grande satisfaction de l'engagement tripartite à l'égard de ce processus et sommes prêts à y contribuer.

La Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail est une étape importante, parmi bien d'autres qui nous permettront de façonner l'avenir du travail au bénéfice de tous. L'Union européenne et ses Etats membres appellent la Conférence à adopter cette déclaration et, alors que nous nous apprêtons à rentrer chez nous, nous nous réjouissons à l'idée de collaborer à la mise en œuvre de cette déclaration et à la concrétisation de la vision qui y est présentée.

M^{me} Newton

Gouvernement (Etats-Unis)

(original anglais)

Nous tenons à remercier le président, les membres gouvernementaux et les partenaires sociaux des efforts sincères et concertés qu'ils ont déployés pour rédiger le texte de la présente déclaration. J'aimerais également remercier mes collègues, M. Shepard et M^{me} Calderón. Trop souvent, lorsque des événements importants prennent fin, nous nous soucions uniquement du résultat obtenu et ne prenons pas le temps de remercier tous les collègues éminents qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous conduire là où nous sommes; un grand merci à chacun de vous.

Nous avons déclaré d'emblée que nous espérons aboutir à un document dotant l'OIT d'une vision claire et concise de l'avenir à l'ère des mutations technologiques. Certains de ces objectifs ont été atteints. Nous avons réaffirmé l'importance primordiale des droits des travailleurs et du travail décent qui relèvent des fonctions premières de l'Organisation.

La Déclaration du centenaire affirme haut et fort que les entreprises doivent être la principale source de croissance économique et de création d'emplois. Elle reconnaît l'importance dévolue à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, tant pour les travailleurs que pour les entreprises, à l'égalité de genre et à l'égalité de chances pour les personnes handicapées. Sur ces questions – et la liste n'est assurément pas exhaustive –, le document parvient à indiquer la marche à suivre et à fixer le cap. Sur d'autres en revanche, le propos n'est pas explicite. Dans l'ensemble, la déclaration ne fait pas mouche.

Il n'y a qu'un nombre restreint de points auxquels les Etats-Unis ne peuvent souscrire. Nous avons déclaré que le document devait porter sur la vision et non sur la gouvernance; partant, nous n'appuyons pas l'adoption d'une résolution préconisant l'achèvement du processus de ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986. Nous sommes toutefois disposés à dialoguer avec le groupe de l'Afrique sur cette question. Nous n'approuvons pas non plus le libellé invitant les Etats Membres à ratifier les conventions de l'OIT; cela relève de la politique nationale.

Nous continuerons à honorer notre engagement concernant les rapports à présenter au titre du suivi annuel de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, comme nous l'avons toujours fait. Nous n'appuyons pas la référence à la limitation de la durée du travail, qui ne reflète pas les besoins des nombreux travailleurs ayant fait le choix des horaires flexibles.

Revenant sur un siècle de grandes avancées, nous espérons que l'OIT pourra se prévaloir d'un bilan tout aussi concluant à l'occasion son deuxième siècle d'existence.

M^{me} Moltoni
Employeuse (Australie)
(*original anglais*)

Je m'exprime au nom de la Chambre australienne de commerce et d'industrie en cette année du centenaire de notre Organisation. En 1919, nos prédécesseurs nous ont légué une vision extraordinaire, qu'un quart de siècle plus tard ils ont renouvelée et revitalisée avec le même esprit visionnaire dans la Déclaration de Philadelphie. Des millions de travailleurs, d'employeurs et de communautés ont récolté les fruits de leur courage et de leur clairvoyance.

Ceux d'entre nous qui sont venus ici en quête d'une déclaration à la prose intemporelle ou d'une grande vision seront déçus. La déclaration que nous avons aujourd'hui sous les yeux est difficile à lire; elle est empreinte de jargon et de répétitions. Elle est plus de deux fois plus longue que la Déclaration de Philadelphie, plus longue que la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et plus longue que le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Néanmoins, ceux qui se pencheront sur le résultat de nos efforts verront un document qui prend dûment en compte les défis auxquels l'Organisation internationale du Travail (OIT) est confrontée en 2019 en adoptant une approche centrée sur l'humain. Ainsi, la déclaration reconnaît qu'il est important d'appuyer le rôle du secteur privé en tant que principale source de croissance économique et de création d'emplois. Elle reconnaît aussi que les diverses formes de modalités de travail stimulent le progrès social et économique et peuvent contribuer au travail décent, et elle souligne qu'il est important de soutenir les mesures visant à aider les travailleurs âgés. Elle réaffirme l'engagement en faveur de l'égalité de genre, des systèmes de protection sociale et, ce qui est essentiel, de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement des compétences.

La Déclaration du centenaire, le travail préparatoire effectué par le Bureau et le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail nous donneront des orientations dans un monde du travail en pleine mutation. Nous sommes conscients du travail que d'autres acteurs doivent encore effectuer sur ces questions.

Cette déclaration peut contribuer à faire de l'OIT une organisation plus efficace, qui soit plus pertinente pour les travailleurs de demain. Mes collègues employeurs siégeant au Conseil d'administration sont prêts à jouer leur rôle. Le groupe des employeurs espère que le Bureau collaborera avec nos représentants. Il espère aussi que le projet de programme et de budget prendra fermement appui sur les besoins et les priorités de tous les mandants, ainsi que sur les priorités renouvelées, revitalisées et repensées qui sont présentées dans la déclaration.

Pour conclure, nous avons tous travaillé sans relâche pendant de longues heures pour arriver à un accord au sujet de la Déclaration du centenaire. Alors que l'OIT entre dans son deuxième siècle d'existence, nous pensons que la Déclaration nous aidera à mener, en collaboration avec le Bureau, des activités qui soient déterminées par les Membres, fondées sur les besoins et équilibrées. Nous remercions chaleureusement tous nos collègues, qui n'ont compté ni leur temps ni leurs efforts pour parvenir à ce résultat.

M^{me} Moore
Travailleuse (Barbade)
(*original anglais*)

Lorsque nous avons commencé à nous pencher sur la Déclaration du centenaire, j'espérais notamment que ce texte permettrait de conforter et de promouvoir l'objectif fondamental de la Déclaration de Philadelphie, à savoir une justice sociale conciliant droits de l'homme et planification économique. J'ai abordé cette discussion en ayant pleinement conscience du changement de contexte, mais avec la ferme conviction que nous devons rester fidèles à nos principes car, contrairement aux êtres et aux choses, les principes, eux, n'évoluent pas.

Si elle était censée renforcer les principes sur lesquels repose l'OIT, la Déclaration du centenaire devait surtout être rédigée de manière à ce que ma fille et les générations suivantes puissent comprendre aisément en la lisant l'importance de notre Organisation. Je ne suis pas sûre que nous y soyons parvenus. Je dois admettre que la tonalité générale des débats m'a plus d'une fois tracassée: oubliant que, dans le contexte actuel de mutation radicale du monde du travail, nous devons nous employer à garantir à nos enfants un avenir et les conditions d'un progrès soutenu, les intervenants ont été plus enclins à marquer des points pour leur propre camp qu'à défendre le principe selon lequel la garantie d'un développement durable passe nécessairement par le respect de la liberté d'expression et d'association et des autres droits fondamentaux.

Pourquoi certains semblent-ils avoir encore tant de mal à accepter que la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie? Pourquoi préférons-nous occulter les bouleversements advenus depuis 1944 et ne pas admettre qu'à défaut de redynamiser le contrat social le développement durable restera un vœu pieu? La notion de «contrat social» n'a rien d'ambigu ni de fantaisiste; c'est l'essence même de notre structure tripartite et le fondement de l'Organisation. C'est ce contrat social qui nous fédère dans notre quête de justice sociale et de prospérité partagée.

Par conséquent, faute de réaffirmer notre engagement envers lui quand il décline, de ranimer sa flamme quand il s'étiole, de lui réinsuffler l'énergie qui lui manque, de le revitaliser pour qu'il gagne en puissance, nous risquons fort d'écorner l'ambition de nos prédécesseurs, qui avaient imaginé un avenir meilleur et souhaité que notre action profite à tous.

Je saisis l'occasion pour rappeler que nous sommes ici à l'Organisation internationale du Travail et que, indépendamment de notre bannière – travailleurs, employeurs ou gouvernements –, nous sommes tous des travailleurs; or c'est précisément le groupe qui est au cœur des préoccupations de cette institution spécialisée des Nations Unies. Nous ne devons donc pas craindre de nous identifier aux travailleurs et de reconnaître que, lorsque nous évoquons la question du travail, cela vaut pour nous tous.

M. Mackall
Employeur (Etats-Unis)
(*original anglais*)

Le comité mérite d'être félicité d'avoir mené ses travaux à leur terme, et peut être satisfait du louable résultat obtenu.

Nous verrons comment la déclaration et son suivi éclaireront l'OIT et se répercuteront sur le monde du travail, mais nous pouvons d'ores et déjà tirer de ce processus des enseignements concrets: un compromis obtenu en un court laps de temps privilégie l'expression prosaïque à la concision poétique dont la Déclaration de Philadelphie de 1944 était l'incarnation; la présente déclaration reflète le compromis et – avec moins de deux mois

pour examiner les projets et neuf jours pour traiter des centaines d'amendements – elle participe davantage du prosaïsme, ce qui transcende le nombre de mots et l'élégance du libellé. Les consultations de bonne foi entre les partenaires sociaux, d'une part, et entre les partenaires sociaux et les gouvernements, d'autre part, ont joué un rôle essentiel pour mener cette tâche à bien. En consacrant davantage de temps à l'intensification du dialogue et à l'amélioration de la compréhension mutuelle, on obtiendra toujours des solutions plus élégantes et de meilleurs résultats. Nous, mandants tripartites, devons-nous nous approprier les résultats de nos travaux, car nous allons devoir vivre avec?

Dans un processus de cette nature, 100 réunions d'experts ne valent pas mieux qu'une seule séance de travail entre partenaires sociaux. Comme l'a fait observer Greg Vines, l'intensité des discussions au sein du comité témoigne de l'amour que nous portons à l'Organisation. Voilà l'enseignement magistral à tirer: nul ne peut remettre en question ni l'amour que nous portons tous à cette Organisation ni notre engagement envers elle. Lorsque des méthodes de travail, des points de vue ou d'autres questions sont pour nous source de préoccupation, appliquons-nous à comprendre, dans un esprit de respect mutuel, au lieu de retoquer par défiance. Prendre le temps nécessaire à chaque tâche, favoriser les consultations précoces de bonne foi, œuvrer dans un esprit de respect mutuel et d'amour pour l'Organisation: tels sont les enseignements tangibles que nous pouvons tous, j'espère, tirer des travaux du Comité plénier.

M. Naranjo Correa
Employeur (Pérou)
(original espagnol)

Le travail, tel que nous le connaissons et qui est une étape dans l'histoire de l'humanité, est en constante évolution. Les progrès technologiques, la robotique, le commerce sans frontières, les échanges de biens et de services par le biais des plateformes numériques au niveau mondial, les nouvelles formes d'organisation et la formidable créativité des entreprises sont là pour rester et pour se développer. Les compétences, telles que nous les connaissons, vont changer et nous devons nous adapter rapidement. Les exigences imposées aux jeunes seront supérieures à celles que nous avons dû remplir, nous qui sommes encore sur le marché du travail.

Les formes et la notion d'entreprise évoluent sous la pression de l'innovation et, surtout, de la technologie. Voilà la toile de fond de cette 108^e session de la Conférence internationale du Travail, dont l'objectif est de parvenir à une déclaration à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Le Pérou, d'où je viens, est un pays d'Amérique latine où les normes du travail et certains critères jurisprudentiels sont aujourd'hui parmi les plus rigides au monde en ce qui concerne le recrutement et le licenciement. Les employeurs péruviens exigent une plus grande flexibilité car 73 pour cent du travail se fait dans le secteur informel et seulement 27 pour cent dans le secteur formel en raison du coût très élevé de la formalité. Que devons-nous faire? Nous devons ajuster nos politiques et adapter notre réglementation du travail dans un monde en mutation pour réaliser le principal objectif des Péruviens: créer des emplois décents.

Il semblerait que le numérique et la technologie nous éloignent considérablement de cet objectif, mais nous pensons que le monde avance vers de nouveaux horizons et de nouvelles possibilités de créer des emplois. Nos jeunes pourront saisir ces possibilités, mais il faut pour cela penser différemment, voir plus loin.

Parler des droits c'est très bien, mais encore faut-il discuter des moyens d'établir un cadre favorable à l'investissement créateur d'emplois qui doit, lui aussi, être une préoccupation de l'OIT. Comme l'a dit, en 1994, Michel Hansenne, ancien Directeur général

du Bureau international du Travail (BIT), dans son rapport intitulé *Des valeurs à défendre, des changements à entreprendre: La justice sociale dans une économie qui se mondialise*, «moins que jamais le droit du travail ne saurait nous faire oublier le droit au travail». Le droit au travail concerne plus de deux milliards de personnes dans le monde qui vivent dans l'informalité, qui ne sont représentées pratiquement nulle part et qui ne jouissent d'aucun droit.

L'OIT doit donc s'attacher à procéder à un ajustement historique et retrouver la vitalité de sa jeunesse par un changement qui fasse souffler un vent nouveau sur sa zone de confort et la relie à l'avenir. Le souci principal de l'OIT, de notre point de vue, doit être de créer des emplois décents partout dans le monde en mettant son organisation, ses talents et ses moyens financiers au service de cet effort. Non seulement les mandants tripartites, mais aussi l'Organisation, en sortiront gagnants.

Adoption du projet de Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail

Le Président

Nous passons à présent à l'adoption du projet de Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, dont le texte figure dans le *Compte rendu provisoire*, n° 6A. Nous procéderons partie par partie.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le projet de Déclaration du centenaire, partie par partie, en commençant par le préambule?

(Le préambule et les parties I à IV du projet de Déclaration du centenaire sont adoptés successivement.)

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte le projet de Déclaration du centenaire dans son ensemble ?

(Le projet de Déclaration du centenaire est adopté dans son ensemble.)

Le Président

J'aimerais dire que nous sommes conscients de l'importance du résultat obtenu aujourd'hui avec l'adoption de ce texte, qui a été le fruit de discussions souvent tendues entre les gouvernements, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs. Comme cela a été relevé, cette déclaration marque le renouveau du contrat social. L'importance du dialogue social tripartite est l'engagement de toutes et de tous à mettre l'humain au centre des politiques. C'est pourquoi nous exprimons notre gratitude aux responsables du comité, aux membres du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et pour les travailleurs (ACTRAV), et à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cet effort. La pertinence de cet instrument et le consensus obtenu renforcent la place de notre Organisation et lui permettent d'avancer en confiance vers le futur du travail écrit par nos mandants tripartites, nos citoyens et nous-mêmes.

Merci à tous les membres de ce comité qui ont travaillé d'une manière intense, exemplaire et avec ténacité. J'adresse un clin d'œil amical à Greg Vines, et à toute l'équipe du Bureau, qui naturellement a soutenu aussi ce travail ardu.

Adoption de la résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail

Le Président

Il nous reste à présent à adopter la résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, dont le texte figure également dans le *Compte rendu provisoire*, n° 6A.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution?

(La résolution est adoptée.)

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)